



PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE

DÉCLINAISON RÉGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Comité de pilotage 2019 - mardi 19 novembre 2019 (13h30-16h30)

Compte rendu

Présents (26) : Jean-François BRETAUD (CEREMA Ouest), Nicolas CHENAVAL (GMB), Willy CHENEAU et Richard MARÉCHAL (CD49), Sylvie DESGRANGES (LPO49), Charles DUPÉ (Co-référent groupe Loutre PDL - LNV), Patrice JULIENNE et R. LAGADEC (CD72), Frédéric HERVIEUX & Nicolas BOUDOT (CD44), Xavière GROSOIS (ONCFS), Jean-Luc MAISONNEUVE (EDENN), Matthieu MARQUET et Franck MACÉ (PNR Brière), Marie MASSON (Animatrice du PNA – SFPEM), Magali PERRIN (MNE), Gabriel MAZO (BV), Julien MOQUET (LPO Sarthe), Didier MONTFORT (Co-référent groupe Loutre PDL – SFPEM44), Estelle NGOH (CEN PDL), Morgane SINEAU (CPIE VSL), Stéphane BOISTEUX (DDTM85), Coralie LEVESQUE (DDTM44), Sébastien REEBER (SNPN – RNN Grand-Lieu), Amélie LECOQ (DREAL PDL) et Benoit MARCHADOUR (Animateur de la déclinaison régionale du PNA Loutre en PDL – Coordination LPO PDL).

Excusés : Julie Ayçaguer, Marek Banasiak, Véronique Barthélémy, Patrick Blanchard, Philippe Chavaren, Maud Courcelaud, Jean-Alexandre Dachary, Nathalie Fricaud, Sara Goyer, Gérald Guédon, Anne Lenormand, Éric Roirand et Pascal Trintignac.

INTRODUCTION ET TOUR DE TABLE

VOLET CONNAISSANCE

Actualités sur la répartition de l'espèce (B. MARCHADOUR, LPO PDL)

Présentation de 3 cartes qui retracent l'évolution de la répartition de l'espèce (voir dans présentation jointe) :

- Répartition présumée au cours des années 1990 reconstituée à partir de données historiques ;
- Répartition sur la période 2003 et 2012 à partir d'une compilation des données ;
- Répartition intégrant les données récentes, jusqu'à 2019 (voir ci-dessous).

L'évolution de la répartition ne peut pas être considérée comme exhaustive du fait d'un effort de prospection variable géographique et temporellement. Néanmoins, des prospections sont régulièrement menées sur certains fronts de colonisation en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

Entre 2012 et 2019, 26 mailles supplémentaires (+ 13%) ont fait l'objet d'au moins une observation attestant de la présence de la Loutre. La progression apparaît relativement lente. De plus, la pérennité de cette présence n'est pas caractérisée et il convient de rester prudent sur le caractère durable de l'occupation d'une nouvelle maille. L'absence d'observations sur le Layon et l'Hyrôme en Maine-et-Loire malgré de nombreuses prospections montrent bien que les observations régulières faites dans les années 2009, 2010 et 2011 n'impliquaient pas une occupation durable.

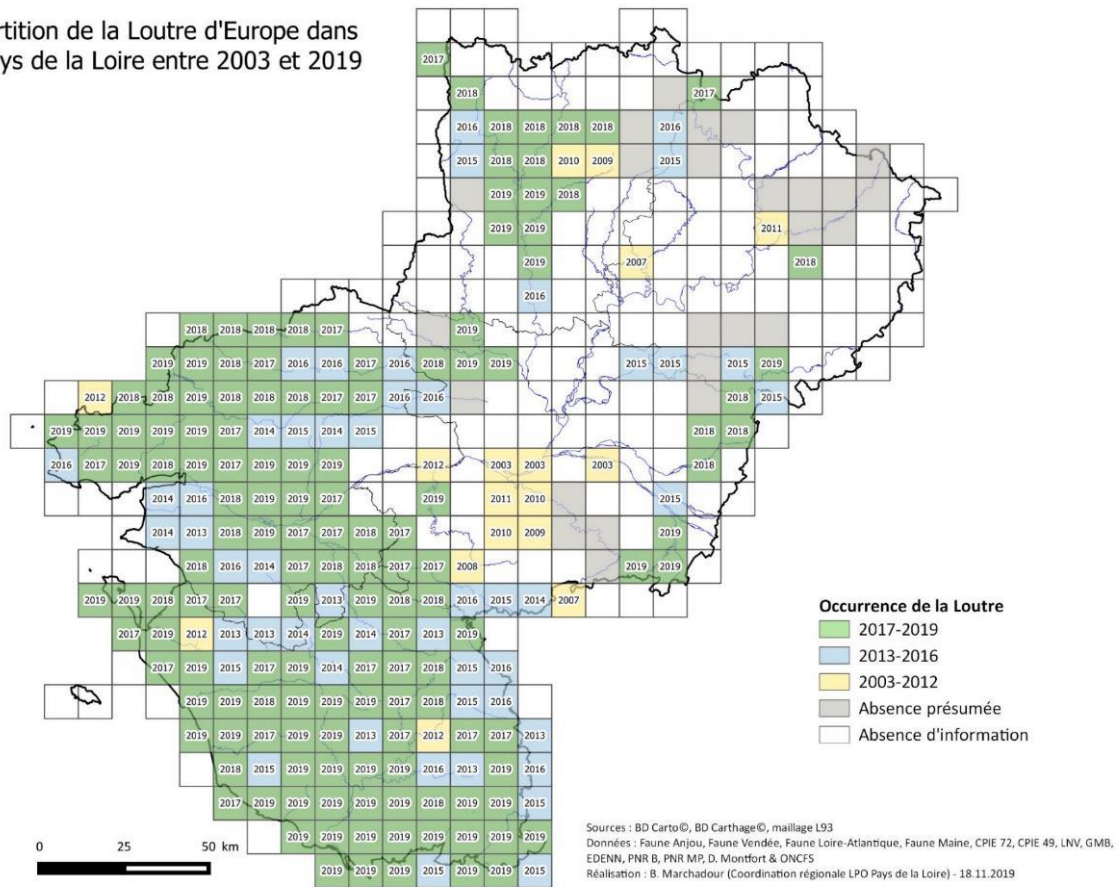
Parmi les faits notables depuis 2017 (cf. copil précédent), notons :

- La confirmation de la présence de la loutre sur le bassin du Loir avec de nouvelles données récentes en Maine-et-Loire et Sarthe ;
- La confirmation de la présence de la loutre sur le bassin du Lathan (Maine-et-Loire) avec de nouvelles données récentes ;

- Des découvertes de plusieurs épreintes sur le bassin de l'Oudon en Maine-et-Loire ;
- Une extension géographique des indices autour du noyau de population mayennais notamment sur l'Ernée ;
- Une progression dans la partie Nord-Est de la Loire-Atlantique qui pourraient alimenter les secteurs Nord-Ouest du Maine-et-Loire via les têtes de bassins versants (Don et Erdre).

Les naturalistes présents s'interrogent sur l'impact des sécheresses estivales (comme cette année) sur la répartition et la recolonisation de la Loutre au niveau des têtes de bassins versant.

Répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire entre 2003 et 2019



Points sur les prélèvements génétiques et sur l'intérêt à les poursuivre (B. MARCHADOUR, LPO PDL & Magali PERRIN, MNE) – voir présentation jointe

L'existence d'un réseau de bénévoles autorisés à réaliser des prélèvements selon protocole SFEPM et conservation pour futures analyses sur des loutres mortes est rappelé. Les dérogations arrivent à échéance fin 2019 et la question se pose quant au renouvellement de ces dérogations et plus largement de la pertinence de ce réseau de collecte.

Magali Perrin présente succinctement l'étude nationale sur la génétique des populations de Loutre, réalisée à partir d'épreintes mais également de prélèvements d'individus morts. Elle présente également les suivis qui ont été réalisés en Mayenne avec identification génétique d'individus. Il s'avère que ce type de méthode permet de mieux appréhender l'origine de la population, et donc les échanges entre populations, ainsi que de mieux apprécier les effectifs de la population présente. Pour information, les analyses génétiques réalisées par le GREGE (sexage et individualisation) ont eu un coût de 135 € HT par épreinte.

Ensuite, différents échanges, notamment parmi les bénévoles collecteur.trices présent.es, ont eu lieu. Malgré un essoufflement dans certains secteurs, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un intérêt à poursuivre cette collecte notamment dans les secteurs en cours de recolonisation. Didier Montfort rappelle que plusieurs cadavres ont été collectés et utilisés par deux étudiants en thèse au sein de l'école vétérinaire de Nantes.

Conclusion => faire un point au sein du réseau existant pour savoir qui continue (voire nouvelles recrues) et relancer les démarches pour demande de dérogations après avoir fait un bilan concernant les prélèvements réalisés.

VOLET AMÉNAGEMENTS ET MÉDIATION

Accompagnement des acteurs locaux pour la prise en compte de la Loutre et des mammifères semi-aquatique – exemple en Maine-et-Loire (Sylvie DESGRANGES, LPO Anjou) – voir présentation jointe

Il s'avère que ce type de financement à une structure référente Loutre localement permet de mettre en œuvre de nombreuses actions répondant aux enjeux du PNA : suivi de population, formation de naturalistes, sensibilisation d'acteurs, accompagnement et conseils en terme d'aménagement d'ouvrages d'art et de gestion de milieux, formation de techniciens, etc.

Ce type de financement apparaît pertinent d'autant plus s'il est pérenne. Mais cela représente des volumes financiers importants que la DREAL ne peut pas assumer surtout s'il fallait les étendre à d'autres départements.

Aménagement des ouvrages d'art par le conseil départemental de Maine-et-Loire (Willy CHÉNEAU, CD49) – voir la présentation jointe

Présentation du contexte en Maine-et-Loire et des actions menées par le CD 49 sur les ouvrages d'art et leur continuité écologique, pas seulement centrées sur la loutre.

Plusieurs attentes sont également exprimées à travers le PNA :

- Une mise en réseau des techniciens des Départements et DIRO sur les questions de continuités écologiques (pas uniquement ciblée Loutre), Loutre, castor, poissons, chauves-souris, etc. dans un premier temps sans les services de l'État mais en présence des naturalistes.
- Un apport d'expertise des naturalistes pour la bonne mise en œuvre de certaines mesures (grillages, banquettes...)
- Un nécessaire suivi des aménagements (efficacité, adaptations...)

Le département de Maine-et-Loire peut cofinancer des actions d'animation sur suivi des aménagements au titre des ENS.

Aménagement des ouvrages d'art par le conseil départemental de Loire-Atlantique (Nicolas BOUDOT CD44 & Nicolas CHENAVAL GMB) – voir la présentation jointe

Présentation du contexte en Loire-Atlantique et du plan d'action 2019-2022 « La route de demain ».

Les ouvrages sont diagnostiqués par le GMB (540 en 2019 et 2020). Il y a un focus loutre mais l'ensemble des continuités écologiques est pris en compte. Une démarche est en cours auprès de Nantes métropole.

Le CD 44 veut mettre en place une subvention pour les communes qui mettraient en place des actions en faveur des continuités écologiques à compter de 2020.

Échanges sur le coefficient de fréquentation des routes, lequel ne distingue pas entre trafic de jour et trafic de nuit. Difficultés à mettre en corrélation le trafic et le nombre de cadavres.

Discussion sur les aménagements d'ouvrages en Pays de la Loire : comment les dynamiser ? quel partage d'expériences ?

L'aménagement des ouvrages d'art est un des enjeux prioritaires du nouveau PNA. Les discussions au sujet des aménagements d'ouvrages d'art ont permis d'identifier différents besoins :

- Accompagnement des gestionnaires par les structures naturalistes locales pour l'identification des enjeux (expertise) et conseils sur les aménagements ;
- Retours d'expériences sur des aménagements réalisés. Un travail de recueil sera peut-être mis en œuvre au niveau national. L'administration centrale (DEB et DITM) a demandé au Cerema de travailler à la constitution d'une base de données recensant tous les passages à faune du territoire. ;
- Renforcer les échanges entre techniciens des structures gestionnaires (CD : technicien.nes route, environnement et ouvrages d'art et DIRO) notamment afin de faciliter le partage d'expériences (marchés) =>

une ou deux journées sont à organiser au niveau régional avec visites de sites, par exemple 44 et 85 d'un côté, 49 72 et 53 de l'autre.

Bilan synthétique de la déclinaison régionale simplifiée 2012-2019

Voir la présentation jointe ainsi que celle du COPIL4 de 2017 où un bilan plus précis avait été fait.

NOUVEAU PNA 2019-2028

Présentation du nouveau PNA 2019-2028 (Marie Masson – Animatrice du PNA Loutre - SFPEM)

Voir la présentation jointe

Le premier comité de pilotage de ce nouveau plan devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2020. L'animateur des Pays de la Loire est susceptible d'y participer.

Quelle application en Pays de la Loire ? Quels objectifs en termes d'actions et d'animation régionale ?

Voici les actions prioritaires identifiées au sein des actions du plan

Action 1 : suivre la recolonisation et la répartition

Il apparaît toujours comme prioritaire de mener **des suivis et inventaires** notamment dans les secteurs en cours de recolonisation. Cela permet de constater l'état d'avancement de cette recolonisation, de former les naturalistes, de sensibiliser les différents acteurs des territoires, etc.

Une mise à jour régulière de la **carte régionale à l'échelle 10x10** est également pertinent à maintenir.

Demande du COPIL à l'animateur du plan de se mettre en lien avec les animateurs et animatrices Natura 2000 et gestionnaires des Pays de la Loire pour leur demander d'acquiescer de la donnée. D'ailleurs, tu verrais cela comment ?

Financements : Natura 2000, volets études des CTMA et CTU, conseils départementaux (5 jours par an par exemple au CPIE vallée de la Sarthe et du Loir/Journées prospection prévues CPIE VSL et OFB (ex ONCFS) pour prioriser les secteurs à prospecter).

Action 2 : mortalité, suivi sanitaire et valorisation des cadavres

La collecte d'échantillons est à poursuivre ainsi que **centralisation des données de mortalité** au niveau régional puis national. Un bilan précis des prélèvements effectués est à réaliser afin de relancer le réseau et de faire de nouvelles demandes de dérogation.

Demande d'une cartographie dynamique (identification des points noirs).

Faire remonter les échantillons collectés au niveau du MNHN (stockés pour le moment à ONIRIS).

Action 3 : réduire la mortalité d'origine anthropique

Poursuivre et renforcer l'accompagnement local des gestionnaires d'ouvrages d'art notamment les CD et tour particulièrement dans les secteurs en cours de recolonisation afin :

- D'identifier les ouvrages les plus dangereux ;
- De multiplier les aménagements ;
- De renforcer les suivis d'efficacité.

En termes d'animation régionale, faciliter les échanges et les retours d'expériences par l'organisation notamment **de journées de terrain à destination des techniciens gestionnaires**.

Un travail d'expertise locale concernant les **ouvrages hydrauliques inférieurs à 2 m** serait intéressant à mener. Il faudrait même demander au ministère une obligation de surveillance et d'entretien pour les ouvrages inférieurs à 2 mètres.

Poursuivre la **sensibilisation des acteurs de la chasse et de la pêche** :

- Document technique à rédiger notamment pour les techniciens de Polleniz ;

- Article de sensibilisation à rédiger pour les chasseurs et pêcheurs ;
- Rencontrer les acteurs du piégeage afin de proposer des actions de sensibilisation notamment au travers de leur formation.

L'absence d'indicateurs mammifères semi-aquatiques dans les **CTMA** est regretté. La DREAL apportera une réponse

Action 4 : améliorer le potentiel d'accueil des milieux

Localement, poursuivre les actions **de formation des technicien.nes et des élu.es** (collectivités, syndicats de rivières, riverains de cours d'eau, etc.) sur la présence de l'espèce et sa prise en compte (documents de planification, gestion des milieux, etc.).

Action 5 : favoriser la cohabitation entre la loutre et les activités piscicoles

Poursuivre le travail de veille auprès des acteurs de la pêche notamment via le SMIDAP.

Rencontrer la nouvelle association Filière Aquacole des Pays de la Loire.

Action 6 : communiquer et sensibiliser auprès des usagers, des professionnels et du grand-public

Localement poursuivre les **actions de communication et de sensibilisation** visant à faire connaître la présence de l'espèce et de l'enjeu qu'elle représente. L'animateur communiquera auprès des animateurs et animatrices Natura 2000 notamment pour faire porter ce sujet.

Renforcer l'animation locale de l'opération « **Havre de paix** ».

Action 7 : animer la déclinaison régionale

Poursuivre l'animation de la déclinaison régionale PNA Loutre :

- D'assurer le lien avec la coordination nationale du PNA et notamment participation au COPIL National ;
- De centraliser les données et informations régionales (mortalité, répartition maille 10x10, etc.) ;
- D'animer les actions d'ampleur régionale (fiches techniques, article sensibilisation, journées techniques, etc.) ;
- De rencontrer les acteurs régionaux concernés par la thématique Loutre (SMIDAP, Polleniz, Filière Aquacole des PDL, FRC, fédé de pêche, etc.) ;
- De réaliser les bilans et d'animer les comités de pilotage en lien avec la DREAL ;
- De chercher des pistes de financements ;
- D'assurer le lien avec le coordinateur du groupe Loutre Pays de la Loire.